

# Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de titre de séjour « Salarié détaché ICT »

Article L.421-26 [CESEDA](#)

[Annexe 10 CESEDA](#)

**Cette liste vous est délivrée à titre indicatif.** Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

**Bon à savoir :** les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la liste des [traducteurs assermentés](#).

## A l'étranger – Demande de Visa de Long Séjour

- Le formulaire de demande de visa de long séjour (Formulaire [France Visas](#)) daté dûment complété et signé ;
- le récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- le Formulaire [CERFA n°15619\\*01](#) reprenant les éléments du contrat de travail justifiant la demande de carte de séjour « salarié détaché ICT » ;
- le contrat de travail en vigueur conclu avec l'entreprise d'origine installée à l'étranger et l'avenant au contrat de travail explicitant les conditions de la mission en France ;
- les éléments justifiant la perception de ressources supérieures ou égales au [SMIC](#) ;
- les justificatifs que l'entreprise d'emploi et celle de la mission appartiennent au même groupe d'entreprise ;
- la justification d'une ancienneté minimale de six mois dans le groupe d'entreprises (attestation employeur, fiches de paye) ;
- tout document de nature à prouver que le salarié justifie d'un niveau de compétences requises pour exercer des fonctions de cadre ou expert (diplômes) ;
- un extrait à jour K bis de l'entreprise au sein de laquelle il effectue sa mission ;
- le certificat de détachement sécurité sociale ou l'attestation sur l'honneur de demande d'immatriculation la sécurité sociale française ;
- le cas échéant, l'attestation sur l'honneur de la demande d'immatriculation à la caisse des congés payés ;
- l'attestation de versement des cotisations et contributions sociales de l'entité établie en France.

## En France – Validation en ligne

Si le ressortissant étranger est titulaire d'un VLS-TS (Visa de Long Séjour Valant Titre de Séjour), il doit valider son visa en ligne dans les trois mois suivant son arrivée sur le territoire français sur le site de l'[ANEF](#).

Le paiement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre peut être fait [en ligne](#).

### Renouvellement

- L'attestation d'emploi ou une copie des trois derniers bulletins de salaires ;
- la justification de la poursuite de la mission au-delà de la durée initiale et la durée de la prolongation envisagée ;
- le certificat de détachement en cours de validité ;
- la déclaration de détachement à jour.

## En France – Demande de carte de séjour mention Salarié détaché ICT

- Copie du passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;
- le visa de long séjour ou VLS-TS (à renouveler) ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
  - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois, quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ;
  - en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour, facture.
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non polygamie en France ;
- justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre ;
- le formulaire [CERFA n°15619\\*01](#) reprenant les éléments du contrat de travail justifiant la demande de carte de séjour « salarié détaché ICT » ;
- le contrat de travail en vigueur conclu avec l'entreprise d'origine installée à l'étranger et l'avenant au contrat de travail explicitant les conditions de la mission en France ;
- la justification d'une ancienneté minimale de six mois dans le groupe d'entreprises (attestation employeur, fiches de paye) ;
- les éléments justifiant la perception de ressources égales au [SMIC](#) ;
- les justificatifs que l'entreprise d'emploi et celle de la mission appartiennent au même groupe d'entreprise ;

- tout document de nature à prouver que le salarié justifie d'un niveau de compétences requises pour exercer des fonctions de cadre ou d'expert (diplômes) ;
- un extrait à jour K bis de l'entreprise au sein de laquelle il effectue sa mission ;
- le certificat de détachement sécurité sociale ou l'attestation sur l'honneur de demande d'immatriculation à la sécurité sociale française ;
- le cas échéant, l'attestation sur l'honneur de la demande d'immatriculation à la caisse des congés payés ;
- l'attestation de versement des cotisations et contributions sociales de l'entité établie en France.
- le [contrat d'engagement respectant les principes de la République](#).

### **Renouvellement**

- L'attestation d'emploi ou une copie des trois derniers bulletins de salaires ;
- la justification de la poursuite de la mission au-delà de la durée initiale et la durée de la prolongation envisagée ;
- le certificat de détachement en cours de validité ;
- la déclaration de détachement à jour.

### **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements